

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2014

DCM N° 14-10-30-13

Objet : Soutien aux projets culturels - complément de programmation.

Rapporteur: M. LEKADIR

Il est proposé d'apporter à des associations culturelles des subventions au titre de l'aide au projet pour un montant total de 4 300 euros et réparties comme suit :

- 4 000 euros à l'association Blah Blah Compagnie afin de contribuer à la création d'un ciné-concert intitulé « Périphérique ». Il s'agit d'un spectacle associant une composition musicale et un film conçus à partir de sons, de photographies et de vidéos de la ville de Metz. La pièce musicale est destinée à être jouée par l'Harmonie Municipale de Metz et des musiciens de musique électronique. Une première étape de travail sera présentée dans le cadre du festival Avent scènes le 14 décembre prochain aux Trinitaires. Une autre présentation publique est prévue dans le cadre de la saison culturelle estivale 2015.
- 300 euros à l'association Aigle de Carthage afin de contribuer à la diffusion de films à Metz au Centre République du Sablon du 10 au 12 octobre 2014, dans le cadre d'une action décentralisée du festival du film arabe de Fameck.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 4 300 euros aux associations culturelles suivantes :
 - Blah Blah Blah Compagnie (aide à la création du ciné-concert prévu aux Trinitaires le 14 décembre dans le cadre du festival Avent scènes et en 2015) 4 000 €

- Aigle de Carthage (aide à la diffusion de films à Metz au Centre République du Sablon du 10 au 12 octobre dans le cadre d'une action décentralisée du festival du film arabe de Fameck) 300 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
 Signé :
 Pour le Maire
 L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
 Commissions : Commission des Affaires Culturelles
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ